

A compter du **Mardi 1^{er} octobre** et jusqu'au **Jeudi 22 mai inclus**, des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) seront organisées à l'école. Elles auront lieu **le Mardi et le Jeudi de 12h à 12h45** (*possible aménagement horaire pour les classes de maternelle, CP ou CE1 – le cas échéant l'enseignant de votre enfant vous informera de l'horaire précis*).

Les APC peuvent consister en des activités de soutien pour certains enfants, ou être en lien avec le projet d'école et concerner alors un plus grand nombre d'enfants, voire tous les enfants.

Leur organisation, ainsi que leur contenu sont déterminés en Conseil des Maîtres pour chaque période.

Période 1	Du mardi 1 ^{er} /10 au jeudi 17/10	<i>Pas d'APC les 4 premières semaines suivant la rentrée</i>
Période 2	Du mardi 12/11 au jeudi 12/12	<i>Pas d'APC la 1^{ère} semaine de reprise et la dernière semaine avant les vacances</i>
Période 3	Du mardi 14/01 au jeudi 13/02	<i>Pas d'APC la 1^{ère} semaine de reprise</i>
Période 4	Du mardi 04/03 au jeudi 03/04	<i>Pas d'APC la dernière semaine avant les vacances</i>
Période 5	Du mardi 29/04 au jeudi 22/05 <i>Pas d'APC jeudi 1^{er} et jeudi 08 mai</i>	<i>Fin des APC Jeudi 22/05</i>